

Monsieur Vincent SOETEMONT
Directeur général des ressources humaines
Ministère de l'Education nationale
72 rue Régnault
75013 PARIS

N/R: CC/NA 6 20/21

Objet : Demande d'audience concernant la situation indemnitaire des enseignants exerçant en pénitentiaire

Monsieur le Directeur général,

Nous avons l'honneur de solliciter une audience concernant la situation indemnitaire des enseignants exerçant en pénitentiaire.

Dans le cadre de la convention entre le Ministère de la Justice et celui de l'Education nationale signée en octobre 2019, les enseignants en milieu pénitentiaire attendaient des améliorations. La convention et de sa circulaire d'application n'ont pas concrétisé leurs espoirs.

Premier sujet d'insatisfaction : la question de l'indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire (IEMP), créée par le décret n° 71-685 du 8 août 1971.

Cette indemnité n'a jamais été réévaluée.

Autre sujet : le régime des heures supplémentaires semble injuste car correspondant à celui du soutien scolaire alors qu'il s'agit d'heures d'enseignement.

Dans le contexte du gel de la valeur du point d'indice depuis de nombreuses années et dans la perspective de revalorisation salariale, les enseignants en milieu pénitentiaire ne souhaitent pas être les oubliés de la revalorisation.

Un autre point de vigilance concerne le refus de versement de l'ISAE, au prétexte qu'ils touchent déjà une indemnité d'une part, et qu'ils n'exerceraient pas les fonctions ouvrant droit à l'ISAE d'autre part.

Ils bénéficient bien de l'indemnité d'enseignement qui reconnait les conditions particulières d'exercice en milieu pénitentiaire.

Pour autant, leur activité professionnelle recouvre d'autres réalités qui doivent se voir reconnues par l'attribution de l'ISAE. Leur temps de service s'est accru et ils effectuent bien le suivi et l'évaluation des personnes détenues. D'ailleurs, leurs ORS incluent désormais les 108 heures annuelles de tout professeur des écoles ainsi que les missions induites, ce qui légitime leur demande du bénéfice de l'ISAE.

Ces collègues ont le sentiment que leur travail n'est pas apprécié à sa juste valeur et souhaitent donc une véritable reconnaissance financière.

Nous souhaiterions pouvoir évoquer la situation de ces personnels lors d'une audience.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Stéphane CROCHET Secrétaire général